Département de SEINE-ET-MARNE -o-o-o- Canton de PONTAULT-COMBAULT -o-o-o- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Marchés Publics

Marchés publics : AB/OG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE n°112/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Marché de création d'un complexe sportif à Roissy-en-Brie - Avenant de transfert du marché

Avenant de transfert conclu sur la base des articles L. 2194-1 4° et R. 2194-6 2° du Code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1 4° et R. 2194-6 2°,
VU la délibération n°15/2026 du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté 111/2026 du 10 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur ZERDOUN en matière de commande publique,
VU la décision du Maire n°112/2025 du 15 juillet 2025 portant signature du marché n°2025007 001 relatif à la création d'un complexe sportif à Roissy-en-Brie – LOT 1 Gros œuvre – vrd – charpente métallique couverture/ étanchéité / bardage-plafond cloison doublage-ite,
VU la demande en date du 07/08/2026 par laquelle le titulaire du marché a informé le pouvoir adjudicateur de son intention de céder partiellement ses activités du fait de difficultés d'exécution des diverses contrats dont il est titulaire,
CONSIDERANT que le titulaire du marché a cédé les droits et obligations du présent marché à la société : LA GENERALE DE CONSTRUCTION,
CONSIDERANT les capacités techniques, financières et professionnelles du nouveau titulaire,
CONSIDERANT que le nouveau titulaire reprend l'actif et le passif du marché susvisé dans leur intégralité,

D E C I D E :

Article 1 : de conclure l'avenant n°1 au marché de création d'un complexe sportif à Roissy-en-Brie – LOT 1 Gros œuvre – vrd - charpente métallique couverture/ étanchéité / bardage-plafond cloison doublage-ite avec :

- TRIBAT CONSTRUCTION sise 145 rue Michel CARRE 95100 ARGENTEUIL ET
- SAS - LA GENERALE DE CONSTRUCTION sise 7, rue de la Chapelle 93160 Noisy-le-Grand.

Article 2 : de procéder à la signature de l'avenant précité que tous les actes nécessaires à son exécution afin que le nouveau titulaire soit substitué à l'ancien pour l'exécution du présent marché.

Article 3 : Le présent avenant est sans incidence financière sur le marché.

Article 4 : la présente décision sera publiée et communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 4 septembre 2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué en charge
de la commande publique

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

Jonathan ZERDOUN

NB : conformément au Code de Justice Administrative, cette décision est attaquable devant le juge administratif de Melun pendant 2 mois à compter de sa publication.